

TABLE DES MATIÈRES

I.	LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL	2
II.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES	5
III.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT	10
IV.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT	16
V.	RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE	17
VI.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT	19
VII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE	21
VIII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	22
IX.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	23
X.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE	27
XI.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITE	28
XII.	RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL	29
XIII.	RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DU PATRIMOINE ET DES SPORTS	30
XIV.	RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE	32

I. LE COLLEGE COMMUNAL AU CONSEIL COMMUNAL

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation le rapport annuel sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune, et sur la politique générale et financière de celle-ci.

A POPULATION

Habitants au 1^{er} décembre 2017 : 5856
Habitants au 1^{er} janvier 2018 : 5831
Habitants au 1^{er} décembre 2018 : 5877 (dont 7 au registre d'attente)

331 personnes ont été inscrites à la population pendant l'année 2018, dont 325 personnes venant d'une autre commune du Royaume et 6 de l'étranger.

352 personnes ont été rayées de la population, par suite de départ, pendant l'année 2018, dont 312 personnes pour une autre commune du Royaume, 30 pour l'étranger, 10 radiations d'office.

67 personnes ont changé de domicile, à l'intérieur de la commune, pendant l'année 2018, constituant 38 ménages.

B ÉTAT CIVIL

Naissances : 29, dont 13 de sexe masculin et 16 de sexe féminin
Décès : 60, dont 25 de sexe masculin et 35 de sexe féminin

Mariages célébrés : 24
Divorces enregistrés : 11
Nationalité belge : 5

C ENSEIGNEMENT

L'école communale comptait au 30 septembre 2018 : 336 élèves
Primaire : 223 élèves Maternel : 113 élèves

D URBANISME

- 18 permis A (hors lotissement)
- 17 permis B (lotissement)
- 1 permis d'environnement
- 23 permis d'impact limité
- 31 déclarations de classe 3
ont été traités au 1/12/2018.

E CULTES

Les comptes des Fabriques d'Eglise pour l'exercice 2017 se sont clôturés comme suit :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>EXCEDENT</u>	<u>Part communale</u>
NANDRIN	31.967,67	27.722,86	4.244,81	-
SAINT-SEVERIN	89.512,11	83.876,27	5.635,84	12.084,48 (ord.) 34.000,00 (extra.)
VILLERS-LE-TEMPLE	17.165,68	13.081,55	4.084,13	1.092,32 (ord.)

F CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE

Le compte du C.P.A.S. pour l'exercice 2017 s'est clôturé comme suit :

Compte budgétaire

Service ordinaire	Résultat budgétaire	67.229,54
	Résultat comptable	107.540,08
Service extraordinaire	Résultat budgétaire	0,00
	Résultat comptable	0,00

Compte de résultats

Total des produits	1.266.621,68
Total des charges	1.246.213,87
Boni de l'exercice	20.407,81

Bilan

Total de l'actif	220.007,73
Total du passif	220.007,73

G COMPTABILITE COMMUNALE

Les comptes communaux pour l'exercice 2017 se sont clôturés comme suit :

Compte budgétaire

Service ordinaire	résultat budgétaire	405.145,07
	résultat comptable	712.612,72
Service extraordinaire	résultat budgétaire	1.754,85
	résultat comptable	1.411.678,37

Compte de résultats

Total des produits	8.758.398,27
Total des charges	9.068.656,50
Boni de l'exercice	310.258,23

Bilan

Total de l'actif	21.462.024,60
Total du passif	21.462.024,60

H CCATM

En 2018, la Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (ci-après, CCATM) s'est réunie valablement huit fois.

I DIVERS

Le Conseil communal s'est assemblé 9 fois en séance publique et le Collège communal s'est réuni 46 fois durant l'année 2018.

J ZONE DE POLICE

Le Conseil de police s'est assemblé 5 fois en séance publique et le Collège de police s'est réuni 13 fois durant l'année 2018.

II. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES FINANCES

A La situation financière de la commune au 31.12.2018

Analyse du budget 2018 après modifications budgétaires (MB)

1° Le budget ordinaire 2018 après les MB ordi 2/2018, MB extra 2/2018 peut se résumer de la sorte (€):

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2018	7.088.724,43
<u>Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2018</u>	<u>- 6.978.436,93</u>
Boni de l'exercice propre ordinaire 2018 après MB2	+ 110.287,50

Boni de l'exercice propre ordinaire 2018 après MB2	+ 110.287,50
Résultat des exercices antérieurs	+ 267.748,32
<u>Prélèvement en faveur du budget extraordinaire</u>	<u>- 262.737,74</u>
Résultat général ordinaire 2018 après MB2	+ 115.298,08

Soit encore,	
Recettes ordinaires générales 2018	7.892.186,42
<u>Dépenses ordinaires générales 2018</u>	<u>- 7.776.888,34</u>
Résultat général ordinaire 2018 après MB2	+ 115.298,08

2° Le budget extraordinaire 2018 après les MB ordi 2/2018, MB extra 2/2018 se résume de la façon suivante (€):

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2018	1.303.785,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2018</u>	<u>- 2.579.745,82</u>
Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2018 après MB2	- 1.275.960,82

Résultat de l'exercice propre extraordinaire 2018 après MB2	- 1.275.960,82
Résultat des exercices antérieurs	- 47.004,39
<u>Solde des prélèvements divers</u>	<u>+ 1.322.965,21</u>
Résultat général extraordinaire 2018 après MB2	0,00

Soit encore,	
Recettes générales du budget extraordinaire 2018	2.827.044,91
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2018</u>	<u>- 2.827.044,91</u>
Résultat général extraordinaire 2018 après MB2	0,00

Outre ces chiffres, il convient aussi d'analyser l'évolution de la dette communale à long terme qui se chiffrera à 2.556.400,00 € au 31/12/2018.

Rappelons que dans cette dette structurelle, notre commune a reçu une avance de trésorerie de la Province de Liège pour couvrir les déficits antérieurs du SRI de Huy. Cette avance de trésorerie de 275.600,00€ est remboursable en 10 annuités constantes (taux d'intérêt = 0.00%) et présentera un solde de 137.800,00€ au 31/12/2018.

Notons également que le taux moyen pondéré de la dette communale est désormais de 0,63% au 31/12/2018 avec près d'un tiers de la dette communale qui présente un taux d'intérêt négatif.

La durée moyenne pondérée des emprunts est de 6,75 ans au 31/12/2018.

Complémentairement aux chiffres de l'évolution du volume de dette communale, l'évolution du montant net d'intérêts payés par la commune de Nandrin est aussi révélatrice de l'évolution de sa santé financière.

A titre d'exemple, nous avons présenté ci-après un tableau montrant l'évolution de la charge nette d'intérêts payés par la commune de Nandrin depuis 2013.

On constate depuis lors une diminution graduelle et importante du volume des intérêts payés par notre commune.

Ainsi, la prévision de charge d'intérêts de la dette pour 2019 est de l'ordre de 15.000,00€.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Comptes divers	+7.200,00	+4.680,00	+2.370,00	+1.460,00	+750,00	+1.000,00	+1.000,00
Intérêts de la dette	-63.960,00	-42.130,00	-37.750,00	-26.800,00	-25.800,00	-19.520,00	-16.600,00
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL INTERETS	-56.760,00	-37.450,00	-35.380,00	-25.340,00	-25.050,00	-18.520,00	-15.600,00

Enfin, le fonds de réserve ordinaire se chiffrera à 214.700,00€ à l'issue du budget 2019, tandis que le fonds de réserve extraordinaire sera de 20.000,00€.

B Le budget 2019 initial

1° Le budget ordinaire 2019 initial se résume de la façon suivante (€):

Recettes de l'exercice propre ordinaire 2019	7.019.600,00
Dépenses de l'exercice propre ordinaire 2019	- 6.830.600,00
Boni de l'exercice propre ordinaire 2019	+ 189.000,00

Boni de l'exercice propre ordinaire 2019	+ 189.000,00
Résultat des exercices antérieurs	+ 114.300,00
Prélèvement du fonds de réserve ordinaire	- 200.000,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>- 47.700,00</u>
Résultat général ordinaire 2019	+ 55.600,00

Soit encore,	
Recettes générales ordinaires 2019	7.354.000,00
Dépenses générales ordinaires 2019	- 7.298.400,00
<u>Prélèvements vers l'extraordinaire</u>	<u>0,00</u>
Résultat général ordinaire 2019	+ 55.600,00

2° Analyse du budget 2019 initial

- Le budget ordinaire 2019 présente un boni substantiel à l'exercice propre (189.000,00€) et est à l'équilibre aux exercices cumulés. Cette situation un peu particulière, qui était déjà apparue ces trois dernières années, est due aux rythmes et aux retards d'enrôlements de l'IPP du Fédéral. Pour rappel, les recettes attendues pour 2016 avaient été revues à la hausse en cours d'année de plus de 500.000,00€, celles de 2017, d'un montant de l'ordre de 300.000,00€ et, celles de 2018, de 170.000,00€.
- Dans le budget communal ordinaire 2019, les coûts de personnel représentent près de 3,2 millions €, soit 46,81 % des dépenses du budget ordinaire. Ce pourcentage relatif est en légère hausse par rapport aux résultats obtenus l'année dernière, les index d'août 2018 et probablement de juillet 2019 expliquant en grosse partie cette hausse relative.

- Un montant de 50.000,00€ est encore inscrit cette année pour alimenter le fonds de pensions des mandataires. Ce fonds est stable. Son solde au 31/12/2018 sera de l'ordre de 140.000,00€.
- La proportion des frais de fonctionnement est stable cette année par rapport aux années précédentes et représente 21,98% des dépenses ordinaires 2019 (1,5 million €).
- Pour les frais de transferts, 1,76 million €, on obtient un poids relatif de 25,80% des dépenses ordinaires, pourcentage relativement stable depuis 2016.
- Au niveau du CPAS, la quote-part communale a été fixée, cette année, à 510.000,00€, soit 7,47% des dépenses ordinaires. L'intervention communale dans le budget du CPAS est identique à celle des budgets 2017 et 2018.
- Le montant de transfert vers la Zone de Police est fixé pour le budget 2019 à 371.800,00€, soit un montant indexé par rapport au budget précédent. Ce poste représente 5,44% des dépenses ordinaires.
- Enfin, le poste « Dettes » des dépenses ordinaires continue à diminuer et représente désormais 5,40% des dépenses du budget ordinaire.
- Au niveau des recettes du budget ordinaire, faute d'éléments probants, nous avons appliqué strictement la circulaire budgétaire et inscrit comme dividendes RESA les montants effectivement perçus en 2018.
- Les recettes de prestations se montent à un peu plus de 289.000,00€, soit 4,11% des recettes ordinaires.
- Enfin, près de 6,7 millions d'euros sont comptabilisés en recettes de transferts, c'est-à-dire, soit des subsides, soit, surtout le fruit des impôts communaux.
- Maintien des taux de la taxe sur le précompte immobilier exprimé en centimes additionnels (2.650 ca) et de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,50%).
- Maintien des niveaux de la base de la taxe immondices afin qu'il y ait un équilibre entre les dépenses et les coûts du service (mise en conformité avec le décret wallon) :
 - pour un isolé : 71,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 50 kg de fraction résiduelle et 35 kg de fraction organique ;
 - pour un ménage de 2 personnes : 112,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 100 kg de fraction résiduelle et 70 kg de fraction organique ;
 - pour un ménage de 3 personnes et plus : 148,00€/an, incluant 30 levées gratuites, 150 kg de fraction résiduelle et 105 kg de fraction organique.

Le prix de la levée supplémentaire est de 0,72€.

3° Le budget extraordinaire 2019 se présente comme suit (€)

Recettes de l'exercice propre extraordinaire 2019	30.000,00
<u>Dépenses de l'exercice propre extraordinaire 2019</u>	<u>- 254.800,00</u>
Mali de l'exercice propre 2019	- 224.800,00
 Mali de l'exercice propre extraordinaire 2019	 - 224.800,00
Résultat des exercices antérieurs	0,00
<u>Prélèvements divers</u>	<u>+ 224.800,00</u>
Résultat général extraordinaire 2019	0,00

Soit encore,	
Recettes générales du budget extraordinaire 2019	224.800,00
<u>Dépenses générales du budget extraordinaire 2019</u>	<u>- 224.800,00</u>
Résultat général extraordinaire 2019	0,00

4° Analyse du budget extraordinaire 2019

- Le budget extraordinaire 2019 ne comporte aucun nouvel investissement à ce stade. L'introduction du compte 2018 dans le corps du budget 2019, en avril 2019, donnera lieu à une insertion d'une série de nouveaux projets qui seront définis par la nouvelle majorité lors de l'élaboration du PST 2019-2024.
- Le budget extraordinaire 2019 présente toutefois la reconduction de plusieurs projets initiés lors du budget 2018 mais pas encore totalement finalisés : Plan Intercommunal de Mobilité (PICM) (40.000,00€ dont 30.000,00€ de subsides), bulles à verre enterrées (60.000,00€) et auteur de projet cheminement cyclopiétons au Péry (20.000,00€).
- Par ailleurs, les montants suivants ont été inscrits :
 - 10.000,00€ pour des extensions d'éclairage public
 - 12.000,00€ pour l'acquisition de tableaux interactifs pour les écoles
 - 20.000,00€ pour des aménagements de bâtiments
 - 20.000,00€ pour la réparation d'ouvrages d'art
 - 18.000,00€ pour du marquage routier
 - 35.000,00€ pour l'acquisition de véhicules et/ou de matériel pour le service des travaux
 - 18.000,00€ pour la construction de nouveaux caveaux funéraires

Ces différents montants, bien qu'inscrits au budget extraordinaire, relèvent plus de la continuité de fonctionnement que de projets précis.

5° Conclusions du budget 2019

Le budget 2019 de la commune de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant aux exercices propres qu'aux exercices cumulés. Il en est ainsi depuis le budget 1995.

La fiscalité de base est inchangée à Nandrin, depuis 2008.

L'intégration du compte 2018 dans le corps du budget 2019, en avril 2019, donnera lieu à une insertion d'une série de nouveaux projets qui seront définis par la nouvelle majorité lors de l'élaboration du PST 2019-2024.

Néanmoins, malgré un résultat positif à l'exercice propre, il convient de prôner la prudence pour le budget 2019 et les budgets futurs car, si de nombreuses charges supplémentaires sont déjà actées et commencent à se faire ressentir, de nombreuses autres sont annoncées.

Ainsi, voici une liste de décisions en notre possession à ce jour (08/12/2018) qui impacteront les budgets communaux futurs :

- réforme des zones de sécurité (impact attendu à partir de 2019, un surcoût annuel pour notre commune de l'ordre de 80.000,00€ par rapport à la dotation actuelle),
- suppression à terme du fonds des Provinces et régionalisation de la gestion des Zones de Secours,
- modification des quotients fiscaux individuels (Taxshift fédéral) en 2019 et années suivantes,
- augmentation des quotes-parts ONSS-APL (2019, 2020 et années suivantes),
- cotisation de responsabilisation,

- pensions complémentaires des agents contractuels,
- allongement des carrières des fonctionnaires,
- quasi disparition des dividendes des intercommunales,
- soumission des intercommunales à l'ISoc par le Fédéral,
- réforme APE,
- ...

Concluons en étant positifs : le budget communal 2019 de Nandrin est présenté à l'équilibre, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'exercice extraordinaire, et ce, malgré un contexte économique général toujours plus complexe et plus difficile.

Par ailleurs, les fonds de réserve seront partiellement alimentés à l'injection du compte 2018 dans le corps du budget 2019, tant à l'exercice ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit durant les exercices 2011 à 2015 et en 2017. La dette communale se monterait donc à 2,56 millions € fin 2018 (avances de trésorerie SRI inclus), soit un équivalent de 36,41% des recettes du budget ordinaire. Par ailleurs, les caractéristiques intrinsèques de la dette sont plus que saines : taux moyen pondéré de 0,63% et durée moyenne pondérée de 6,75 ans au 31/12/2018.

Enfin, rappelons l'existence d'un fonds de pensions anciens mandataires externalisé, alimenté à chaque exercice, et qui prend en charge les pensions des anciens mandataires. Le solde de ce fonds au 31/12/2018 sera de l'ordre de 140.000,00€

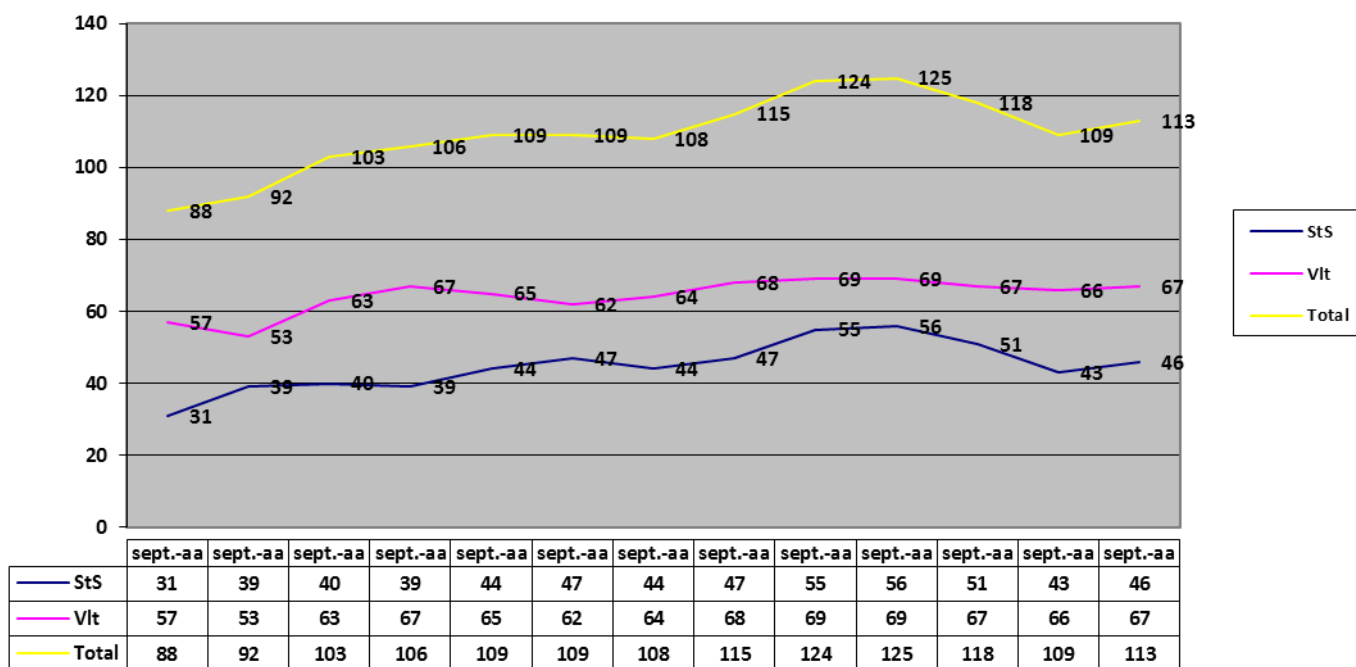
III. RAPPORT DE L'ECHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT

A Introduction

La commune de Nandrin compte deux réseaux scolaires, trois implantations. 65% est le pourcentage d'enfants domiciliés sur le territoire de la commune fréquentant une des écoles de l'entité.

B L'évolution de la population scolaire en maternelle

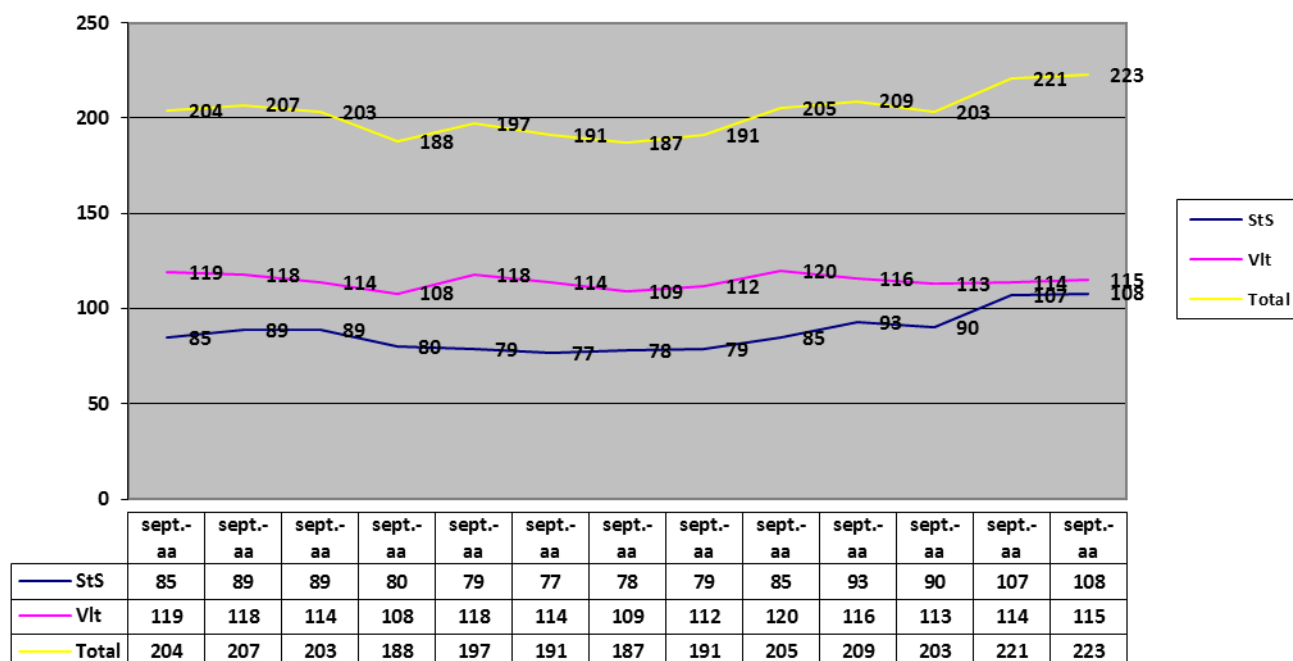
1° La rentrée scolaire 2017-2018 en maternelle au 1^{er} octobre (tableau de 2006 à 2018)



2° Constats

- 2,5 équivalents temps plein à Saint-Séverin – 3,5 équivalents temps plein à Villers-le-Temple.
- Maintien d'un emploi puéricultrice mi-temps (18.30h/semaine) dans l'encadrement d'un enfant à besoins spécifiques, emploi subsidié par le Pouvoir Organisateur.
- Le Pouvoir Organisateur s'est vu attribuer deux emplois s'inscrivant dans le cadre des Aides à la Promotion de l'Emploi, soit une puéricultrice 4/5 temps pour l'implantation de Villers-le-Temple (année scolaire 2018-2019, avec reconduction en 2019-2020 puisque désormais les puéricultrices APE sont accordées aux PO pour des périodes de deux années scolaires consécutives) et via dépêche, une puéricultrice/implantation (conventions RW-EN-06464, poste RWFOB92 et RWFOB085).

C L'évolution de la population scolaire en primaire (tableau de 2006 à 2018)



Au 30 septembre 2018, le nombre d'enfants inscrits est de 219, soit 2 élèves de moins par rapport au comptage de référence (15/01/2018), soit une diminution peu significative. Le capital-périodes s'élève à 337 périodes à répartir entre les deux implantations.

D L'organisation des cours en primaire

1° Utilisation du capital-périodes

Répartition du capital-périodes pendant l'année scolaire 2018-2019 : du 01/10/2018 au 30/06/2019.

Affectations	Périodes
1 direction sans classe	24
10 titulaires de classe à temps plein (6 Villers 4 St-Sev)	240
Education physique	20
Langues modernes (néerlandais et anglais)	8
Période P1/P2	15
Cours de citoyenneté	12
Divers	18
Total	337

PRISE EN CHARGE PAR LE POUVOIR ORGANISATEUR : **31 périodes PO**

Le Pouvoir Organisateur décide de prendre financièrement en charge du 01/10/2018 au 28/06/2019 :

- 15 périodes nécessaires à l'organisation de 6 classes primaires dans chaque implantation ;
- 4 périodes pour l'organisation des cours d'éducation physique/natation dans les 12 classes primaires ;
- 12 périodes pour le dédoublement partiel de la P3 Villers-le-Temple et la remédiation à Saint-Séverin.

E Classes de dépaysement 2018/2019

CLASSES	DATES	CLASSES DE DEPAYSEMENT	ESTIMATION DU NOMBRE D'ELEVES	ESTIMATION DU NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS	ESTIMATION PARTICIPATION PARENTS
P1 StS P2 Vlt	Du 20 au 22/02/19	Ovifat	38	4	100 €
P2 Vlt	Du 6 au 8/02/19	Ferme du Pré Lagarde Bertrix	23	2	90 €
P5 P6 Vlt	Du 20 au 22/05/19	Redu	33	3	234 €
P5 P6 StS	Du 28/03 au 05/04/19	Chiesa	37	4	370 €
P4 StS P4 Vlt	Du 17 au 22/03/19	Cancale	30	3	230 €
P1 Vlt	Du 21 au 22/02/19	Atomium	22	2	55 €
P3 StS P3 Vlt	Du 19 au 21/09/18	Braives	43	4	140 €

F Les réunions d'informations enseignants / parents / personnel d'encadrement / pouvoir organisateur / société civile

1° Le Conseil de participation

Durant cette année 2018, le Conseil de participation s'est réuni deux fois. Il a pu notamment observer l'évolution du cadre scolaire, éclairé par le Pouvoir Organisateur.

Pour rappel, le Conseil de participation est constitué de membres du personnel enseignant, de parents d'élèves, de membres du Pouvoir Organisateur ainsi que de représentants issus du tissu culturel local.

2° La CoPaLoc (Commission Paritaire Locale)

La Commission Paritaire Locale de l'enseignement communal s'est réunie deux fois en 2018. Elle entérine les choix proposés par le Pouvoir Organisateur et prend connaissance des informations de la rentrée et des choix pédagogiques pour l'année entamée, avant de statuer sur les points suivants :

- L'utilisation du capital-périodes au niveau primaire
- La répartition des emplois en maternelle et en primaire
- L'ouverture et la fermeture des écoles (congés scolaires notamment)
- L'établissement et le respect de la hiérarchie du personnel prioritaire
- La programmation de la formation continuée

G L'organisation de la concertation entre enseignants

1° Enseignement maternel

- Durant la pause de midi :

La rotation des surveillances est aménagée de manière que les institutrices maternelles puissent se concerter entre elles ou avec les enseignant(e)s primaires durant la pause de midi.

- En dehors du temps de présence des élèves :

Environ une fois par mois, pour toute l'équipe éducative des deux implantations ; sur convocation du Directeur qui tient compte de la présence obligatoire dans d'autres écoles, certains jours, de certains maîtres spéciaux du primaire.

La formation continuée des enseignants, sur base du volontariat, est encouragée par le PO et reconnue notamment dans le cadre de formations dispensées par l'enseignement de promotion sociale.

2° Enseignement primaire

- Durant le temps de présence des élèves :

L'horaire est aménagé de manière à permettre aux titulaires de classe d'un même degré ou d'un degré proche, et parfois les maîtres spéciaux, de se concerter au minimum 1 période par semaine pendant que se donnent les cours spéciaux comme deuxième langue, éducation physique, option philosophique. Les maîtres spéciaux et titulaires pendant la pause de midi et/ou après la classe.

- En dehors du temps de présence des élèves :

Environ une fois par mois, pour toute l'équipe éducative, par implantation ou pour les deux implantations, sur convocation du Directeur qui tient compte de la présence obligatoire dans d'autres écoles, certains jours, de certains maîtres spéciaux.

La formation continuée des enseignants, sur base du volontariat, est encouragée et reconnue notamment dans le cadre de formations dispensées par l'enseignement de promotion sociale.

Ponctuellement, pendant un congé scolaire, sur base du volontariat, préparation d'un projet (ex : préparation proposée par un organisateur extérieur à des classes de dépaysement).

H Philosophie générale du projet éducatif

Pour rappel, le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'école communale de Nandrin entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.

Axe prioritaire :

La lecture est une discipline transversale qui est une des causes de l'échec scolaire chez les élèves qui ne la maîtrisent pas.

Cette discipline allie à la fois le déchiffrement mais aussi la compréhension. Ces deux compétences doivent être travaillées concomitamment.

L'apprentissage de la lecture se prépare dès l'entrée en section maternelle en développant plusieurs aptitudes (développer le schéma corporel, maîtriser la latéralité, travailler le rythme, l'organisation spatiale et temporelle, développer la discrimination auditive et visuelle, développer la perception de ce qu'est un écrit, faire découvrir le rôle de la lecture, éveiller et attiser la curiosité de l'enfant pour l'écrit en créant un environnement pédagogique riche et varié), se poursuit en première et deuxième années primaires en utilisant les acquis de la maternelle pour déchiffrer et donner du sens à l'écrit puis de la troisième à la sixième primaire en travaillant plus particulièrement les stratégies de lecture.

L'apprentissage de la lecture (en parallèle avec l'écriture) requiert donc une continuité des apprentissages. C'est cette continuité que nous nous efforcerons de développer plus particulièrement durant les prochaines années scolaires pour encourager le désir d'apprendre à lire et susciter le plaisir de lire.

I Plan de formation 2018-2019

Plan formulé et approuvé par l'équipe éducative :

Pour les formations MICRO et MESO, l'équipe s'en remet à son organe de représentation et de coordination, à savoir le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) pour les 2 journées de formations MICRO et MESO.

Le contenu et les orientations de ces formations sont en lien avec le plan triennal de formation 2017-2020 : les troubles de l'apprentissage.

En ce qui concerne la formation MACRO, pour l'année scolaire 2018-2019, la journée de correction des épreuves externes non certificatives P3 et P5 est organisée le lundi 15 octobre sous la responsabilité du chef d'établissement et considérée comme journée de formation macro obligatoire.

J Organisation de la distribution de repas chauds dans l'implantation de Villers-le-Temple

A l'initiative de l'APECV, Association des Parents de l'implantation de Villers-le-Temple, un projet de distribution de repas chauds une fois/semaine, le jeudi midi, a pris forme en collaboration avec l'asbl Devenirs.

Le projet est de proposer un repas chaud aux enfants des classes maternelles et primaires de l'implantation de Villers-le-Temple. La proposition en a été faite également aux représentants de parents de l'implantation de Saint-Séverin lors du Conseil de participation du 12/10/2016.

Le repas est livré par l'asbl Devenirs et distribué depuis le 12 octobre 2017 par des bénévoles.

Le nombre de places est limité par la capacité d'accueil de la cafétéria du hall omnisports (25 élèves des classes maternelles et 40 élèves des classes primaires).

Le prix du repas (plat + dessert) est de 3€ en maternelle et de 3,80€ en primaire. L'eau du robinet est gratuite. Les réservations et les paiements se feront par les parents sur un site sécurisé de l'asbl Devenirs. En cas d'absence, le repas sera reporté.

La distribution des repas est assurée par 5 bénévoles, grands-mères ou mères d'élèves. Les bénévoles devront porter un tablier et des gants pour servir la nourriture. Un certificat médical est exigé par l'AFSCA.

K Les travaux & divers

- Conséquence de la réalisation de la future Maison du Village, à Villers-le-Temple, l'implantation de Villers s'est dotée d'un troisième container qui fait office de garderie le temps nécessaire à la réalisation des travaux de la future Maison du Village, ainsi que le remplacement des deux préfabriqués servant de classe pour le troisième degré en primaire à Villers, et ce dans la perspective d'une réalisation d'un bâtiment entièrement dédié à la maternelle.
- Entretien récurrent des bâtiments scolaires dont la réalisation de travaux importants de mise aux normes de l'électricité.
- Acquisition de nouveaux tableaux interactifs.

L Conclusion générale

L'enseignement communal à Nandrin est une petite entreprise d'une cinquantaine de personnes (enseignants, accueillants extra-scolaires, personnel d'entretien, ...) au service de l'éducation, de la formation et de l'épanouissement de plus de 320 enfants.

Enfin, il est utile de rappeler que chaque implantation est dotée d'un comité scolaire et d'une association de parents qui renforcent la cohésion indispensable enfants / parents / enseignants / pouvoir organisateur.

IV. RAPPORT DE L'ECHEVIN DU LOGEMENT

Pour rappel, l'essentiel de la vision politique de la commune en matière de développement de logements publics se décline en quatre axes :

1. L'assainissement du patrimoine communal pouvant servir, de manière appropriée, le logement public ;
2. Le développement du logement public sur le foncier public appartenant à la commune, au centre d'action sociale et à la région wallonne ;
3. La recherche de synergies possibles avec d'autres communes du Condroz, également confrontées à l'enjeu du développement de logements publics en milieu rural ;
4. L'incitation à la prise en compte de la problématique du logement public par les promoteurs immobiliers dans le développement de projets de plus de 20 logements.

Ce développement s'inscrit dans la logique dictée par les gouvernements wallons qui se sont succédé depuis 2004. Ceux-ci confirment tour à tour leur volonté d'imposer aux communes wallonnes un taux de 10% de logements publics par commune, bien que l'actuelle Ministre du Logement, Valérie De Bue, entend assouplir cette règle dans une réforme à venir.

Avec un taux de logement public établi à 0,26%, le pourcentage de logements publics à Nandrin est un des plus faibles de toutes les communes de Wallonie. A titre de comparaison, il est de 2,3% à Neupré ; 1,7% à Tinlot ; 15,3% à Engis ; 7,1% à Marchin ; 1,6% à Anthisnes ; 1% à Modave et 11,5% à Amay.

Toutefois, depuis 2006, Nandrin a répondu à tous les plans d'ancrage proposés par la Région wallonne, ce qui ne l'expose pas à d'éventuelles sanctions prévues par cette même instance. Au terme des quatre plans d'ancrage, la commune de Nandrin devrait atteindre 1,2% de logements publics.

Les prochains plans d'ancrage programmés portent sur la construction de huit logements (en cours de construction actuellement) dont un logement de transit à Fraineux et quatre logements pour personnes à mobilité réduite (ancrage 2012-2013) ainsi que la création de sept logements publics sur le site de l'ancienne Gendarmerie, rue de la Gendarmerie à Nandrin (ancrage 2014-2016 – la Région a accordé son permis fin novembre 2018).

Les défis sont connus : l'augmentation du nombre de ménages (+ 28% à l'horizon 2026 à Nandrin selon l'IWEPS) et l'accroissement constant de la précarité (donc de la difficulté à accéder à un logement ou à le rénover). A cet égard, un exemple frappant : le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration social a plus que doublé à Nandrin en à peine 5 ans ; le vieillissement de la population (à l'horizon 2040, 1 personne sur 4 aura 65 ans et plus, à Nandrin) ; la transition énergétique (construire et rénover le bâti pour diminuer la consommation d'énergie) ; la lutte contre l'inoccupation des logements, un phénomène qui touche plus de 110 logements sur le territoire communal.

V. RAPPORT DE L'ECHEVIN AYANT EN CHARGE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE ET L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Cette année encore, la CCA a proposé une série de stages diversifiés aux enfants scolarisés de 2,5 ans à 12 ans durant toutes les périodes de congés scolaires (carnaval, printemps, été, automne).

Ces stages thématiques ont permis à près de 800 enfants de participer aux nombreuses activités.

Pour la cinquième année consécutive, la CCA a édité un recueil regroupant l'ensemble des activités proposées sur le territoire communal par les associations pour les enfants.

Les principales activités développées par la CCA se déroulent durant les congés scolaires, mais elle encadre également les garderies scolaires dans le cadre de l'accueil extrascolaire. Il est à noter que les garderies demeurent gratuites sur l'entité.

Tout réseau confondu, ce sont une vingtaine d'accueillantes qui assurent l'encadrement des enfants durant toute l'année ; des accueillantes qui, cette année encore, ont suivi une formation visant l'amélioration de leur fonction. Le Collège vise depuis quelques années la pérennisation du personnel d'encadrement au niveau de l'ATL, ayant de moins en moins recours au service des agents recrutés sur base du statut Alem (agence locale pour l'emploi). En effet, les missions de l'Alem, autrefois assurées par l'Onem ont été transférées à l'identique au Forem depuis le 1^{er} janvier 2016, laissant craindre la disparition du modèle.

Le Conseil d'administration de la CCA s'est réuni deux fois cette année 2018 et a, entre-autre, adopté le rapport annuel 2017/2018.

Outre les activités habituelles proposées par l'ATL, il convient d'épingler :

- Formation du personnel à Tinlot
- Les mercredis après-midi :
 - Ateliers artistiques
 - Nature
 - Inter-réseaux
- Stage de cirque

Fréquentation et évolution stages ATL (automne – Carnaval – printemps)

	2016	2017	2018	Evolution depuis 2016
	Nbre d'inscriptions	Nbre d'inscriptions	Nbre d'inscriptions	Nbr inscr. (+)
AUTOMNE	22 enfants	33 enfants	40 enfants	18 enf.
CARNAVAL	50 enfants	50 enfants	59 enfants	9 enf.
PRINTEMPS	15 enfants	20 enfants	33 enfants	18 enf.

Focus sur les activités d'été de l'ATL 2018

Bilan des plaines et stages été 2018

Inscriptions plaines		Petits	Grands	Total/sem	
Juillet	du 16 au 20	34	37	71	13 de plus qu'en 2017
	du 23 au 27	27	40	67	11 de moins qu'en 2017
Août	du 13 au 17	28	42	70	3 de plus qu'en 2017
TOTAL		89	147	236 inscrits	203 en 2017

Animateurs plaines		Petits	Grands	Total/sem	
Juillet	du 16 au 20	4	5	9	idem qu'en 2017
	du 23 au 27	5	6	11	1 de moins qu'en 2017
Août	du 13 au 17	5	6	11	1 de plus qu'en 2017
TOTAL		14	17		

Nous observons une augmentation des inscriptions aux plaines pour l'année 2018 (5 enfants). Cependant, une diminution des inscriptions chez les grands de 6 à 12 ans est à noter. Tout en restant aux normes ONE, le nombre d'animateurs a diminué et nous avons accueilli 5 étudiants sur l'entièreté des animations plaines et une bénévole de 15 ans.

Cap Sciences

du 30/07 au 03/08 30 enfants (stage complet)

Pays imaginaire (NEW)

du 30/07 au 03/08 30 enfants (stage complet)

Stage découvertes

du 20 au 24/08 40 petits (2,5 à 7 ans) COMPLET
30 grands (7 à 12 ans) COMPLET

Stage cirque

du 27 au 31/08 15 enfants (une place vacante due à une annulation de dernière minute)
FORTE DEMANDE

Nous pouvons tirer un bilan positif des animations qui se sont déroulées durant l'été 2018. Le nombre total d'enfants inscrits est de 353 (332 en 2017) et 5 stages sur 8 étaient complets. Une attention toute particulière devra être portée au stage « pays imaginaire » qui, pour une première édition, a remporté un franc succès (stage à réitérer les prochaines années).

En conclusion, le succès des activités proposées par l'ATL est grandissant. On notera également que l'équipe de l'ATL assure l'accueil extra-scolaire des enfants de l'école communale, un service de garderie qui demeure gratuit et diversifié à Nandrin.

VI. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ENVIRONNEMENT

PROJETS

Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

- réunions plénières (1) ;
- réunions des groupes de travail ;
- réunions de suivi avec la Fondation Rurale de Wallonie ;
- journée de formation et rencontre entre responsables des PCDN, Tourinnes-Saint-Lambert.

Programme d'actions 2016-2017-2018 : réalisations

- projet de Natagora et la Fabrique d'église de Saint-Séverin « Restauration du bocage » : suivi. Surveillance, arrosage (dû à l'été sec) et restauration des plantations, abattage des peupliers et creusement de la mare ;
- projet « d'amélioration des berges du ruisseau de Houripont » : suivi, visite de terrain avec le CRMA, le DNF et le STP ;
- projet « d'action sur le site du captage de Marnave » : suivi, visite de terrain avec la FRW. Rapport et plan des aménagements et des plantations ;
- opération de « sauvetage des batraciens » et pose de panneaux de sensibilisation (printemps) ;
- projet de « restauration d'une pelouse calcaire » rue des Martyrs. Suivi. Abattage des épicéas, dessouchage et nettoyage de la parcelle ;
- projet de « murs en pierre sèche » : restauration du mur de la rue du Pont de Chessaine, partenariat (convention) entre la commune, le PCDN et le Forem de Huy (section maçonnerie) ;
- ouverture et visite d'un « jardin au naturel ».

Dans le cadre de la Semaine de l'Arbre 2018 :

- préparation et organisation de l'évènement,
- distribution de plants,
- animations et ateliers (érosion des sols, fabrication et dessin au fusain, PPNa, ...),
- balade guidée à Villers-le-Temple,
- deux semaines d'animations dans les implantations scolaires, communales et libre.

Plan Maya

- poursuite des engagements : mise en œuvre du fauchage tardif, actualisation du plan de fauchage, ramassage du foin sur les talus concernés.
- atelier de formation et visite de terrain avec le responsable du SPW et le service vert.
- Réalisation et parution d'articles dans le bulletin communal Carrefour.

Contrat de Rivière Ourthe

- suivi du Plan d'actions ;
- gestion des plantes invasives ;
- participation aux comités de suivi et AG ;
- communications dans le bulletin communal.

Contrat de Rivière Meuse Aval - Hoyoux

- plan d'actions : gestion des plantes invasives ;
- participation aux comités de suivi et AG ;
- participation au groupe de travail sur l'assainissement autonome ;
- communications dans le bulletin communal ;
- visites de terrain aux endroits « points noirs » (Neupont (3), Roncine, Houripont, ...) ;
- animations dans les écoles ;
- restauration de la fontaine à Neupont ;

- restauration du pont sur le Houripont, rue du Cimetière à Villers-le-Temple.

En collaboration avec les deux contrats de rivière :

- **rencontre avec les agriculteurs.** Thème : les ruissellements et les coulées boueuses. Intervenants : Giser, Geodex, une agricultrice, le CRMA, le CRO, Natagora, Natagriwal, Awaf.

Communes et rivières propres

Dans le cadre des actions des Contrats de Rivière :

- participation au projet, en association avec le projet Be Wapp ;
- appel à bénévoles ;
- suivi du projet ;
- ramassage des déchets sauvages à Nandrin et Villers-le-Temple.

Zéro-Phyto, Gestion différenciée des espaces verts

- articles de sensibilisation et rappel de la législation dans le bulletin communal.

GESTION DE L'EAU

Zones d'immersion temporaire (ZIT)

- suivi des dossiers ;
- réalisation des ouvrages à Saint-Séverin et Fraineux : finalisation ;
- poursuite de l'étude sur les problèmes de ruissellement et inondations ;
- visites de terrain, aux différents points impactés par les inondations, avec le bureau d'expertise Geodex (Baimont, Thier des Raves, le Halleux, ...) ;
- interventions nombreuses lors des inondations de mai et juin ;
- installation dans l'urgence de dispositifs de protection contre les coulées boueuses (ballots de paille) à Baimont et rue Sur Haies ;
- inventaire et rapport des dégâts des inondations du printemps.

GESTION DES DECHETS

- établissement du coût vérité : le taux atteint est de 100% ;
- calcul et établissement des taxes ;
- participation aux comités de suivi Intradel de la zone C Liège ;
- relais et suivi des campagnes de sensibilisation à une meilleure gestion des déchets, menées par Intradel ;
- introduction du conteneur jaune papiers/cartons ;
- rédaction d'articles de sensibilisation dans le bulletin communal ;
- commune pilote sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets « Prime retour canettes » ;
- décision (inscription au budget) de l'installation de bulles à verre enterrées sur trois ou quatre sites communaux (parking communal école Saint-Martin, Espace des Saules, cimetière de Villers-le-Temple, Croix-André).

SALUBRITE PUBLIQUE

- mise en place d'un dispositif encourageant et facilitant la stérilisation des chats domestiques ;
- mise en place d'un dispositif encourageant et facilitant la stérilisation des chats errants. Convention avec l'asbl Poils et Moustaches.

Plan de plantations aux alentours de la nouvelle administration communale.

L'échevinat de l'environnement ne dispose pas d'une équipe ou d'un service spécifiques. La réussite des dossiers et projets menés repose sur l'implication et la qualité du travail des agents communaux qui se voient confier ponctuellement des missions.

VII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA JEUNESSE

Espace des Jeunes de Nandrin

- Contacts et rencontres régulières
- Rencontre entre l'Espace Jeunes et l'animateur jeunes de Modave, en vue d'une éventuelle collaboration future

Rapport d'activités de l'espace-jeunes 2017

Ouverture, accueil

L'Espace – jeunes est ouvert les mercredis et samedis dès 14 heures. Certains vendredis dès 17 heures.

Ce local dispose d'un billard, un kicker, un jeu de fléchettes, une console Playstation 3 ainsi qu'une télévision et des jeux de société.

Trois publics le fréquentent. Les aînés, les ados et les plus jeunes.

Depuis peu, la relève est assurée. En effet, des jeunes de l'entité commencent à fréquenter l'espace-jeunes. Jeunes âgés de 13 à 16 ans en moyenne.

Le groupe des aînés est constitué des premiers jeunes à avoir fréquenté cet espace. C'est un public mixte composé de jeunes âgés entre 24 et 30 ans. Ils viennent de moins en moins car la plupart d'entre eux travaillent et/ou sont en couple.

Le troisième groupe est constitué de jeunes de la commune âgés entre 17 et 20 ans. Public mixte également, celui-ci se compose d'une bonne vingtaine de membres. Ces jeunes proviennent de Nandrin centre mais également de Villers-le-Temple, Saint-Séverin, Favence, etc...

De plus, les réfugiés habitant l'appartement ILA passent de temps à autre à l'espace-jeunes. Au total, une quarantaine de jeunes fréquentent maintenant l'espace-jeunes.

Le travail effectué avec ces jeunes consiste en un travail de prévention au niveau de la consommation de substances conduisant à l'addiction, de délinquance, du respect de soi et d'autrui ainsi que du matériel mis à leur disposition. Cet espace reste avant tout un lieu d'accueil, de rencontre où le public vient se détendre ou demander conseil à l'éducateur.

Activités « extraordinaires »

- Soirée laser-game et snooker à Tongres : 10 jeunes âgés de 17 à 21 ans.
- Soirées jeux de société : 8 participants en moyenne âgés de 16 à 22 ans.
- Après-midi sportive : football, volley, badminton : 16 jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Sortie au Domaine Provincial de Mol. Piscine, pédalo, mini-golf, ... : 10 jeunes âgés de 18 à 21 ans.
- Sortie au Domaine Provincial de Chevetogne. Piscine, mini-golf, canoë, barque ... Cette année, le CPAS a payé l'abonnement annuel. Nous y sommes allés 5 fois toujours avec de 5 à 8 jeunes à chaque sortie.
- Sortie à la piscine tropicale d'Eingeloeef : 7 jeunes âgés de 17 à 24 ans.
- Sortie au bowling de Huy : 9 jeunes âgés de 18 à 24 ans.
- Préparation, réalisation et encadrement de l'opération « Eté solidaire » 2018 : 8 jeunes âgés de 15 à 20 ans. Un partenariat commune-CPAS.
- Tournoi de kicker, billard et fléchettes à l'espace-jeunes : 12 jeunes âgés de 16 à 21 ans.
- Tournoi de poker : 8 jeunes âgés de 17 à 24 ans.
- Soirée snooker et laser-game : 8 jeunes âgés de 15 à 20 ans.
- Soirée poker : 8 jeunes âgés de 15 à 22 ans.
- De nombreux barbecues en été : toujours entre 15 et 20 jeunes présents.

Aide logistique et financière aux mouvements de Jeunesse (Patro, Scouts de Villers, Scouts de Nandrin-Tinlot et environs)

- Camps d'été, fêtes, transport de matériel, ...

- Suivi du projet de réaménagement du local des scouts de Nandrin à Favence. Subside (12.500€) qui leur a permis d'ouvrir une section baladins, de 6 à 8 ans, qu'ont déjà rejointe une vingtaine de jeunes enfants.
- Rencontre et discussion sur aides et collaborations à mettre en place.

VIII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA COMMUNICATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Missions continues

- réalisation trimestrielle du bulletin communal Carrefour : recherche et sélection du contenu, contacts avec les associations, réunions du comité de rédaction, rédaction d'articles, mise en page, relecture ;
- élaboration des brochures récurrentes : activités proposées aux jeunes pendant les vacances, PCDN, fondation Blavier, taxe déchets, ... ;
- gestion du site Internet et de la page Facebook.

Projets réalisés

Réalisations effectuées en 2018 :

- invitation au goûter de l'an neuf ;
- livrets et carnets pour le service population – état civil ;
- documents et invitations pour la fondation Blavier, le musée communal et leurs activités (concerts, balades, ...) ;
- documents pour la taxe déchets ;
- documents divers pour la CCA : flyers, trois livrets pour le programme des stages ;
- documents/feuilletés pour le PCDN : murs en pierre sèche, journée de l'arbre ;
- documents divers pour le CCCA : conférence sur le cerveau, excursions, ...
- documents divers pour le PPNa : brochures, livres (guerre 14-18), ...

Semaine de l'Arbre 2018

Réalisation d'un feuillet toutes-boîtes relatif aux actions menées dans ce cadre.

Accueil Temps Libre

Edition des brochures sur les stages et animations 2018, en collaboration avec l'ATL.

IX. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Urbanisme

- **Les dossiers d'urbanisme (1/12/2018)**
 - 18 permis A - localisation en dehors d'un permis d'urbanisation.
 - 17 permis B – localisation dans un permis d'urbanisation.
 - 6 permis publics délivrés par le Fonctionnaire délégué (déboisement Houripont, parking écovoiturage, conteneur école, espace multiculturel, école Saint-Martin).
 - 23 permis d'impact limité, c'est-à-dire ne nécessitant pas d'avis du fonctionnaire délégué.
 - 25 autorisations diverses délivrées (occupation du domaine public, parement, abattage d'arbres, ...) ;
 - 1 modification de voirie ;
 - 31 PV d'implantation.
- **Les permis d'urbanisation (1/12/2018)**

Aucun permis délivré et aucune demande n'est introduite actuellement.
- **Les dossiers relatifs aux autorisations environnementales (1/12/2018)**

31 déclarations environnementales (classe 3), ont été traitées au 1^{er} décembre 2018. Par exemple : placement de station d'épuration des eaux domestiques, placement de citerne à mazout ou à gaz, ...

1 permis d'environnement (classe 2) :
Un permis de classe 2 en cours de traitement (forage géothermique).

1 permis unique délivré par le Fonctionnaire délégué. Il s'agit d'un dit « permis public » (Stockage matériaux communaux).
- **Les dossiers relatifs aux autorisations commerciales (1/12/2018)**

Aucun permis intégré n'a été délivré.
Aucun permis d'implantation commerciale n'a été délivré.

Informations notariales

Au 1^{er} décembre 2018, 158 informations notariales ont été transmises.

Contrôle des actes et travaux

- 3 courriers d'avertissement ont été envoyés concernant diverses infractions.

Dossiers en recours auprès du Gouvernement wallon

Il y a 2 dossiers en recours auprès du Gouvernement.

Réunion avec le Fonctionnaire délégué pour les projets importants sur Nandrin

En 2018, quelques réunions avec le Fonctionnaire délégué se sont déroulées dans les bureaux de la DGO4 à Liège, afin d'échanger sur l'analyse et le suivi de dossiers importants. Tant l'aspect juridique que l'opportunité de ces projets sont abordés.

Entrée en vigueur du Code du développement territorial et ses modifications

Le Code du développement Territorial – CoDT- est entré en vigueur le 1^{er} juin 2017.

Ce Code remplace désormais le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Les objectifs poursuivis par cette nouvelle législation sont triples :

- Lutter contre l'étalement urbain.
- Soutenir le développement économique de la Wallonie.
- Simplifier et accélérer les procédures au bénéfice des citoyens et des entreprises wallonnes.

Les procédures de délivrance des permis d'urbanisme ont donc été modifiées en profondeur. Le permis d'urbanisme est soumis à des délais de rigueur, ce qui signifie que si la commune ne traite pas le dossier dans les temps, elle est immédiatement dessaisie du dossier. Ce sont des procédures extrêmement complexes. Ces dernières varient d'un projet à l'autre, d'une localisation à l'autre ... Le calcul des délais nécessite des dates certaines, ce qui engendre une complexité dans la correspondance qui doit se faire désormais essentiellement par recommandé.

Les outils d'aide à la décision ont eux aussi été considérablement modifiés. Une modification substantielle réside dans le passage de la valeur réglementaire à la valeur indicative de ces outils. Le permis d'urbanisation n'a plus de valeur réglementaire non plus. Seul le plan de secteur et certaines normes régionales gardent leur valeur réglementaire.

Les parties relatives au patrimoine et à l'énergie ont quitté le Code. Ce qui n'empêche que ces législations sont toujours applicables. Les matières relatives à l'énergie sont d'une complexité accrue.

Le CoDT organise également des passerelles vers le Code Wallon du Logement et de l'Habitat durable.

Le schéma de développement territorial et le schéma de développement commercial sont en cours de révision.

Le CoDT continue d'être modifié, les dernières modifications importantes concernent les infractions urbanisatrices.

En conclusion, le traitement des dossiers d'urbanisme devient de plus en plus complexe tant au niveau juridique, qu'en terme d'analyse d'opportunité.

L'ensemble du personnel du service urbanisme suit et devra encore suivre des formations.

Par ailleurs, il est à noter que l'étude Belfius recommande pour les communes rurales avec expansion résidentielle de « moderniser l'administration et renforcer les services urbanismes ». Même si l'étude classe Nandrin dans les communes « résidentielles à hauts revenus et population vieillissante », au vu des larges espaces urbanisables encore disponibles et de la pression foncière, on peut difficilement considérer que Nandrin ne rentre pas dans la catégorie des communes rurales avec expansion résidentielle¹.

Objectifs

L'objectif poursuivi en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme est d'assurer un développement urbanistique durable.

Les décisions collégiales sont prises dans le souci de maintenir l'identité rurale de nos villages, tout en assurant les besoins sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité.

¹ https://research.belfius.be/wp-content/uploads/2018/06/CLUSTER_FR_INT.pdf

Une attention particulière devra être portée à la création de logements accessibles aux jeunes de notre commune. La division des logements existants est à privilégier plutôt que la multiplication des nouvelles constructions. Cependant, il est indispensable d'étudier les conséquences de ces divisions sur la qualité des espaces de vie et sur la mobilité. (Augmentation du flux de voiture notamment – problématique liée au parage).

Afin d'encadrer au mieux l'urbanisation de notre commune le Collège communal a suggéré de modifier le PST pour y ajouter un objectif supplémentaire de réaliser deux schémas d'orientation locaux. (SOL). Cette modification a été refusée par le Conseil communal en 2016.

Le texte proposé était le suivant :

« Le schéma d'orientation local détermine, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme, sur base d'une analyse contextuelle comportant les principaux enjeux territoriaux, les potentialités et les contraintes.

Les parties de territoire visées sont les centres de Villers-le-Temple et de Fraineux. Les périmètres exacts seront déterminés en collaboration avec l'auteur de projet agréé qui sera désigné.

Avec son importante réserve foncière publique et privée, Fraineux dispose d'un potentiel de développements. L'urbanisation cohérente de cette zone sera guidée par un document proposant une vue d'ensemble, définissant les espaces publics, les affectations, un phasage, ... De plus, cette partie du territoire présente de nombreux enjeux : sociaux (accueillir toutes les générations et assurer la mixité sociale), environnementaux (préserver la ruralité et les espaces verts) et de mobilité (accès au pôle sportif, au local scout, aux commerces et services bordant la route du Condroz et aux TEC). Il est donc primordial de penser correctement l'urbanisation et les espaces publics qui la mailleront.

Villers-le-Temple, avec non seulement ses bâtiments patrimoniaux mais également son pôle scolaire et son intense activité socio-culturelle, doit faire l'objet d'une attention particulière afin d'encadrer les nombreux projets immobiliers en valorisant son patrimoine avec des espaces publics qui amélioreront la mobilité entre les pôles d'intérêt et l'habitat voisin. Le maintien de la qualité de vie des habitants et la gestion des eaux seront aussi des aspects importants de l'étude. »

Aujourd'hui, le Collège jusqu'en décembre 2018, était toujours convaincu de l'importance d'étudier ces espaces à l'aide d'un schéma d'orientation local de manière à garantir une urbanisation cohérente. Cet outil doit assurer l'équilibre entre urbanisation et le maintien, voire l'amélioration de la qualité du cadre de vie des citoyens.

Un subside de 22 000 euros a été accordé par la Région Wallonne pour notre conseiller en aménagement du territoire.

CCATM

Le Collège a pris la décision d'interroger la CCATM sur tous les projets de nature commerciale, sur tous les projets d'urbanisation, et de manière générale, sur les projets d'envergure.

Le Collège tente de consulter la CCATM préalablement à l'introduction de la demande, c'est-à-dire au stade le plus précoce, de manière à pouvoir mieux prendre en compte les remarques formulées par la Commission.

Le CoDT donne une mission supplémentaire à la CCATM. Les demandes de permis d'urbanisme non-conformes à la destination de la zone au plan de secteur dans laquelle elle s'implante, doivent faire l'objet d'un avis de la CCATM dans le cadre de la procédure de dérogation.

Obtention de la subvention de 4.650 euros pour 2017 (5.000 euros diminué de 7% comme tous les subsides régionaux).

En 2018, la Commission Consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (ci-après, CCATM) s'est réunie valablement huit fois.

De manière générale, le Collège suit toujours l'avis de la CCATM.

La CCATM a créé un groupe de travail afin de mener une réflexion sur les aménagements de la route du Condroz. En effet, la CCATM interrogée sur l'ensemble des permis concernant les commerces implantés le long de la route du Condroz s'inquiète à plusieurs niveaux, à savoir : la sécurité des accès, la mobilité douce, le parcage et l'intégration paysagère de ces ensembles bâtis. C'est à l'aide du PICM, des lignes directrices communales d'urbanisme et des réflexions des membres que la CCATM tente de dégager des principes d'aménagement. Ce groupe de travail s'est réuni trois fois en 2017 et 1 fois en 2018.

X. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE L'ÉNERGIE

- La Commune de Nandrin s'est lancée via le GAL et la Province à participer à **POLLEC 2**. Il s'agit d'un plan d'action pour l'énergie durable. L'objectif est de développer une politique locale en faveur du climat dans le cadre de la convention des Maires. Cet engagement est passé au Conseil communal ce 23 juin 2015.

La convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales qui souhaitent s'engager volontairement à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduction des émissions de CO² de 40% d'ici 2030. Les territoires qui signent la Convention des Maires s'engagent notamment à :

- Réaliser un inventaire des consommations énergétiques sur leur territoire et des émissions de CO² qui y sont liées.
- Etablir un plan d'actions en faveur de l'énergie durable (PAED) ;
- Mettre en œuvre le plan d'actions et réaliser des rapports de suivi des actions développées.

Au total 117 communes wallonnes se sont engagées dans ce plan d'action.

En date du 24 octobre 2016, le Conseil communal a décidé d'approuver le contenu de la nouvelle Convention des Maires pour le climat et l'énergie.

Avec l'aide de notre coordinateur (le GAL) un bilan énergétique du territoire (2006/2012) a été dressé en 2016. Ce dernier se compose de deux volets : le bilan CO₂ du territoire et le bilan patrimoine communal. Une estimation du potentiel en énergie renouvelable des 7 communes a également été réalisée. Des propositions de scénarios de réduction d'émissions ont été dressées.

Un comité de pilotage composé de 30 personnes représentant chaque commune du GAL a travaillé sur le plan d'action en faveur de l'énergie durable. Ce dernier est composé d'échevins, éco-passeurs, personnels administratifs, citoyens et associations spécialisés dans l'énergie, représentants des indépendants, des agriculteurs, le plan de cohésion sociale, architecte du territoire, la province, l'APERe ...

En 2017, le Conseil communal a adopté le plan d'action en faveur de l'énergie durable.

Projets :

Afin de rencontrer ces objectifs et ceux du PST, la commune a étudié une nouvelle administration avec une très bonne performance énergétique.

Le Collège s'attaque aujourd'hui à la rénovation des bâtiments scolaires de Villers-le-Temple, ce qui permettra également des économies substantielles d'énergie.

Ensuite, il faudra porter une attention particulière aux bâtiments communaux (tels que l'ancien tribunal, l'ancienne école) dont l'affectation doit être revue.

Démarrage de l'opération RENOV'ENERGIE par le GAL pays des Condruses. Cette opération permet un accompagnement personnalisé et gratuit des citoyens dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments en vue de réaliser des économies d'énergie, d'augmenter le confort, la valeur du bâti et la protection de l'environnement. Le tout de manière rentable et en participant à l'économie locale, ce qui est un point appréciable notamment en termes de réduction d'émission de CO₂.

Une réunion d'information a été réalisée le 6 novembre 2018 à Nandrin. Le citoyen intéressé par le projet peut trouver l'ensemble des renseignements sur le site internet du GAL pays des Condruses.

XI. RAPPORT DE L'ECHEVINE DE LA MOBILITÉ

L'objectif de la commune est d'augmenter la sécurité sur les voiries afin d'améliorer la qualité de notre cadre de vie, de permettre et d'encourager la pratique des déplacements par les modes doux.

- Le 2 mai 2016 la Commune s'est engagée à renouveler le PICM avec la Commune de Tinlot.
Un quick scan (pré-diagnostic) a été transmis auprès des services compétents de la région wallonne. Le Ministre a accepté notre demande de renouvellement. Actuellement, il faut désigner un auteur de projet.

- Projet d'éco-parking : il s'implantera sur un terrain appartenant au CPAS situé à l'angle de la route du Condroz et de la rue Famioul. L'avantage de cette situation est la proximité des commerces de produits courants, la centralité par rapport aux 5 entités, la réalisation du rond-point du Monastère qui facilite la traversée de la route du Condroz tant pour les usagers faibles que pour les véhicules. Le projet avance lentement mais sa réalisation concrète est prévue pour 2019.

Il s'agit d'un projet très important qui s'inscrit dans la « Vision FAST » du Gouvernement wallon qui a pour but de réduire l'encombrement sur les routes wallonnes et vise à combiner, pour chaque déplacement, différents modes selon leur plus grande efficacité avec un objectif ambitieux visant à réduire de manière drastique les déplacements en voiture. Elle vise également à rencontrer les objectifs européens de réduction des gaz à effets de serre et contribuera aux objectifs du Décret « climat » de 2016, soit une réduction globale de 30 % d'ici à 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050.

Il faudra donc que notre commune veille à renforcer les possibilités de multimodalité sur ce parking en prévoyant des boxes vélos sécurisés par exemple et en continuant à réclamer auprès des autorités régionales la mise en œuvre d'une ligne expresse de bus (Liège – Marche) laquelle est prévue dans le schéma de développement de l'Arrondissement de Huy-Waremme, dans le schéma de développement de l'Arrondissement de Liège et dans le plan urbain de mobilité de l'Arrondissement de Liège.

Il est important de préciser qu'en accord avec le SPW, la rue Baimont qui constitue aujourd'hui un chemin à usage des modes doux sera maillée à une bande de circulation réservée au mode doux réalisée le long de la route du Condroz lors de son réaménagement.

- Deux réunions ont été organisées avec la tutelle représentée par Madame Docteur de la DGO1.
 - Sécurisation du quartier du Péry : suite à cette réunion, des tests de la vitesse des véhicules circulant ont été organisés par la police. Les résultats de ces tests démontrent qu'il y a lieu de placer un système de ralentisseur de trafic. Une solution doit être analysée.
 - Sécurisation de la place de Villers-le-Temple : la zone 30 doit être élargie. La chaussée est fort large et induit une vitesse excessive.
Le Conseil communal a donc voté l'élargissement de la zone 30 et la limitation à 70km/h de la rue des Quatre Bras hors agglomération. Par ailleurs, un système de chicanes a été étudié pour ralentir la vitesse rue des Quatre Bras dans l'agglomération avec un double objectif qui est d'une part, la sécurité des usagers faibles et d'autre part, la quiétude des riverains. Il a fait l'objet d'une réunion citoyenne et a été adapté en fonction des remarques émises par les riverains. Ce système doit être placé courant du mois de novembre 2018.
- Dans le cadre d'un appel à projet du Ministre relatif à la mobilité douce, la commune a rentré un projet de sentier reliant la rue Tige des Saules à la rue du Péry. Le projet a été retenu.

XII. RAPPORT DE L'ECHEVINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- Réalisation d'une plate-forme logistique afin d'encourager le développement des produits locaux. Le point ferme est une coopérative agricole qui commercialise les produits des agriculteurs locaux. Des subsides sont octroyés pour la réalisation de ce projet sur la commune de Nandrin.

Plusieurs réunions ont été organisées pour assurer le bon développement du projet.

Un droit d'emphytéose a été cédé sur le bâtiment communal en 2017.

Un subside complémentaire de 150 000 euros a été sollicité auprès de l'ASBL Liège-Europe-Métropole et accordé à la commune de Nandrin en 2017. Ce dernier servira à l'aménagement des abords du bâtiment.

Le point ferme a été inauguré en septembre 2018.

- Réalisation de Moncondroz qui est un portail entièrement gratuit mis en place par le GAL pays des Condruses, dans le cadre de sa mission de soutien à l'économie locale. Plus qu'un simple répertoire, MonCondroz.be donne l'opportunité aux indépendants de communiquer sur leur entreprise en personnalisant leur propre page avec une présentation de leur activité, leurs actualités, nouveaux produits et ou services, promotions, horaires, photos et vidéos. Moncondroz donne ainsi l'occasion aux villageois de mieux connaître les indépendants travaillant au sein de leur commune avec tout leur savoir-faire.

XIII. RAPPORT DE L'ECHEVIN DES TRAVAUX, DU PATRIMOINE ET DES SPORTS

Service communal des travaux

Le 26 juin 2018, nous avons inauguré les nouvelles infrastructures de l'administration communale et du CPAS de la Place Musin. La réalisation avait été confiée par marché public à l'entreprise Cop&Portier.

Cependant, pour atteindre cet objectif, un effort particulièrement important avait été demandé à l'ensemble du personnel mais tout spécialement au service des travaux. Je veux les remercier pour la qualité avec laquelle ils ont participé au bon déroulement des opérations, car de nombreuses tâches en périphérie de la construction devaient se faire sans perturber le programme de l'entrepreneur. Nous pouvons citer ici les opérations de déménagement et d'installation provisoire pour le personnel communal ainsi que pour l'accueil du citoyen, pour la mise en place d'équipements électriques, d'informatique, sanitaires, d'appropriation d'espaces nouveaux pour le service financier, de peintures, afin de rendre la promiscuité temporaire supportable à l'intérieur de l'ancienne maison Musin.

La compétence de nos équipes a largement contribué à la réussite du projet que nous inscrivons dans une avancée très significative vers une diminution importante pour notre commune de l'empreinte carbone et de notre facture énergétique communale.

Un autre gros chantier devait se dérouler dans le bâtiment principal de l'école de Villers-le-Temple durant l'été et plus exactement, durant les congés scolaires. Il s'agissait du remplacement de l'ensemble des circuits électriques afin de mettre l'école aux normes de sécurité actuelles. Un tel chantier doit se faire dans un bâtiment vidé du matériel et du mobilier scolaire.

Cette période est toujours consacrée à la remise en état des locaux mais cette année un compte à rebours, par rapport à la rentrée de septembre, plaçait les équipes des travaux devant un planning très serré.

Nous avons profité de cette période pour réaménager un garage pour les vélos et un nouveau local pour le matériel de Villers Animations dans l'enceinte de l'école.

Une nouvelle grande étape de modernisation des installations du complexe du Tige des Saules est en cours et devrait permettre, suite au permis octroyé par la Région wallonne, de mieux gérer le dépôt communal.

La première opération réalisée était de vider et de mieux implanter les produits nécessaires aux travaux de voiries et d'espaces verts et de déneigement. Actuellement, les trois bâtiments mitoyens sont attribués à l'espace « point ferme », au club de tennis de table et au garage des véhicules de la commune.

Nous avons continué nos opérations d'entretien de voirie. Il s'agit principalement de mettre une nouvelle couche de surface d'environ 7 centimètres après un travail de raclage. Cette solution s'est avérée efficace depuis plusieurs années et nous permet de réaliser un nombre important de m² pour un montant de travaux limité. Il faut cependant que nos services s'assurent au préalable de la qualité des bords de route, ils doivent souvent améliorer le filet d'eau ou la bordure de béton qui formera le nouveau coffre de la voirie (Fond des bacs, Thier des bacs, Ferme de l'Abbaye, Tour au Bois, Halète, Oxhon, Pont de Chessaine).

La Wallonie a été durement touchée par des orages exceptionnels les 16, 24 mai et 1^{er} juin. Nandrin n'y a pas échappé. Le service travaux, avec une aide remarquable de tous les collègues, a accompagné les habitants touchés par ces inondations. Les ouvriers communaux ont nettoyé et remis en état les installations publiques.

Ensuite, sur base des recommandations du SPW DGO3, le service, en collaboration avec les agriculteurs, a mis en place plus ou moins 125 mètres de ballots de paille afin de

créer un dispositif d'urgence visant à ralentir l'écoulement des eaux de manière à ce que la boue soit retenue en amont de l'aménagement.
Les zones d'immersion temporaire (ZIT) que nous avons pu mettre en place à Villers-le-Temple et à Saint-Séverin, permettront à l'avenir de diminuer l'impact de ces pluies orageuses.

Patrimoine

Au niveau de son patrimoine, la commune de Nandrin a réalisé la vente des anciennes maisons de village à Villers-le-Temple.

Cette opération va dans la ligne que le collège s'est donnée de se séparer des biens soit coûteux à remettre en état, soit qui ne peuvent remplir une fonction sociale ou économique favorable à une bonne gestion du bien public.

Nous pensons que les travaux pour la réalisation de la nouvelle maison du village à Villers-le-Temple pourront commencer au début du printemps de l'année 2019.

Le bâtiment du CPAS au Péry va être mis sous protection le temps de lui trouver sa nouvelle destination. L'opération de régénération du parc boisé devrait commencer sous le contrôle du DNF.

Une nouvelle destination sera donnée aux bâtiments de la place Botty durant l'année 2019 après étude des projets.

Sport

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nandrin a toujours répondu aux demandes des sportifs qui souhaitent développer une discipline sportive à proximité des habitants nandrinois.

La Province de Liège est certainement le meilleur partenaire pour nous accompagner dans la mise en place des structures nécessaires.

Tous les espaces répartis sur les quatre villages sont occupés et de nouvelles demandes venant de personnes de tous les âges sont à prendre en considération pour étudier les possibilités d'un développement nouveau en infrastructures.

Nous devons être plus particulièrement attentifs aux installations footballistiques du Péry pour lesquelles la Région wallonne devra statuer définitivement sur la qualité des recouvrements synthétiques.

Les terrains en herbe seront remis en état afin de répondre aux besoins du club qui compte actuellement plus de 300 jeunes.

Des travaux ponctuels de toitures et de sanitaires seront réalisés dans la salle du club de tennis de table et du club de billard.

XIV. RAPPORT DE L'ECHEVINE - PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC DE L'ACTION SOCIALE

Les missions et le fonctionnement du CPAS sont définis principalement par :

- loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS ;
- loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;
- loi du 7 janvier 2002, mod. L0 en vue de modifier la dénomination des centres publics d'aide sociale ;
- loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

Les missions du CPAS sont multiples : aide matérielle, aide en espèce, aide médicale, psychologique, ...

Pour les services qu'il ne peut prendre en interne, le CPAS est membre des ASBL Nandrin Santé Neupré, AIGS (association interrégionale de guidance et de santé), Association « Aide, Action, Médiation » (Chapitre XII L.O.) et il a également conclu une convention avec le PCS Condroz, le télé service du Condroz, le GAL Pays des Condruses, la croix rouge et une collaboration avec la Teignouse.

A Le service de maintien à domicile

1° Service d'aide aux familles et aux personnes âgées

Durant l'exercice 2018, nos 6 aides familiales et nos 2 aides ménagères ont presté 7.571,75 heures au sein de 69 foyers de l'entité (6.691,75 heures pour les AF et 880 heures pour les AM).

Tout au long de l'année, notre service a été sollicité par 22 nouvelles demandes alors que 16 ont été clôturées.

La plupart des bénéficiaires sont aidés pendant 2, 3 ou 4 heures par semaine ou par quinzaine mais l'aide peut être adaptée en fonction des besoins réels et devenir quotidienne si nécessaire. Ce type d'aide est d'ailleurs de plus en plus fréquent.

A notre époque, le vieillissement de la population s'accroît, l'isolement et les handicaps augmentent avec l'âge et c'est cette tranche de la population qui fait le plus souvent appel à notre service.

2° Services de repas chauds

Notre service de repas chauds a desservi 8003 repas complets. En général, une moyenne de 35 repas sont servis par jour. Ceux-ci sont servis chaque jour de la semaine, avec une possibilité de servir un repas à réchauffer pour le week-end.

Le repas complet comprend un potage, un plat et un dessert et peut être adapté en fonction des besoins alimentaires comme par exemple diabétique, sans sel, haché, sans chou, sans crudités, ...

3° Service de dépannage

Notre service dépannage a effectué 10 prestations au sein de 7 foyers. Cela représente 10h30 de travail.

Les dépannages consistent surtout en petits travaux de jardinage et réparations.

4° Service Guidance budgétaire

Durant l'année 2018, le service de guidance budgétaire a traité 13 dossiers et 4 démarches uniques.

Le but étant d'aider les familles à mieux gérer, voire reconsidérer leurs dépenses mais parfois aussi, à permettre à tous d'obtenir les revenus ou avantages auxquels

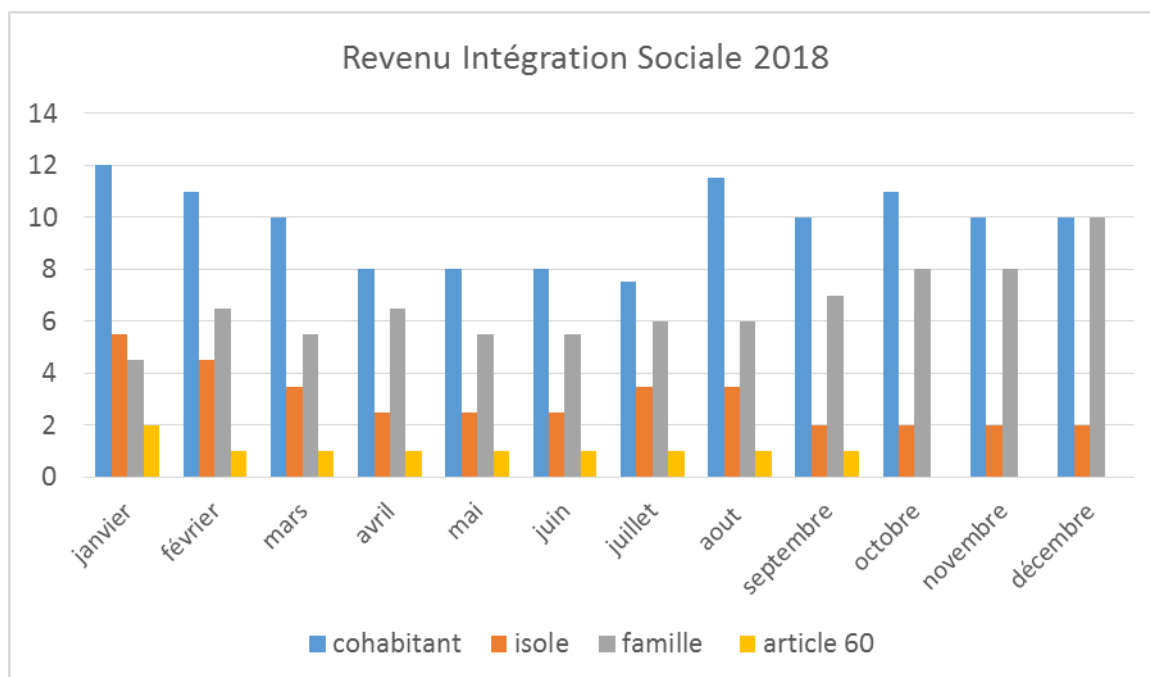
ils peuvent prétendre. L'assistante sociale prend également contact avec les divers créanciers pour leur proposer un plan de remboursement adapté au mieux au budget des bénéficiaires.

Pour les dossiers plus « endettés », nous avons une convention avec le service « Aide Action Médiation » qui s'occupe de la médiation de dettes ainsi que des règlements collectifs de dettes.

B Le service social général

1° Revenu d'Intégration sociale

	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	dec
Cohabitant	12	11	10	8	8	8	7.5	11.5	10	11	10	10
Isole	5,5	4,5	3,5	2.5	2.5	2.5	3.5	3.5	2	2	2	2
Famille à charge	5,5	6,5	5,5	6,5	5.5	5.5	6	6	7	8	8	10
Article 60	2	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0
Total	25	23	20	18	17	17	18	22	20	21	20	22



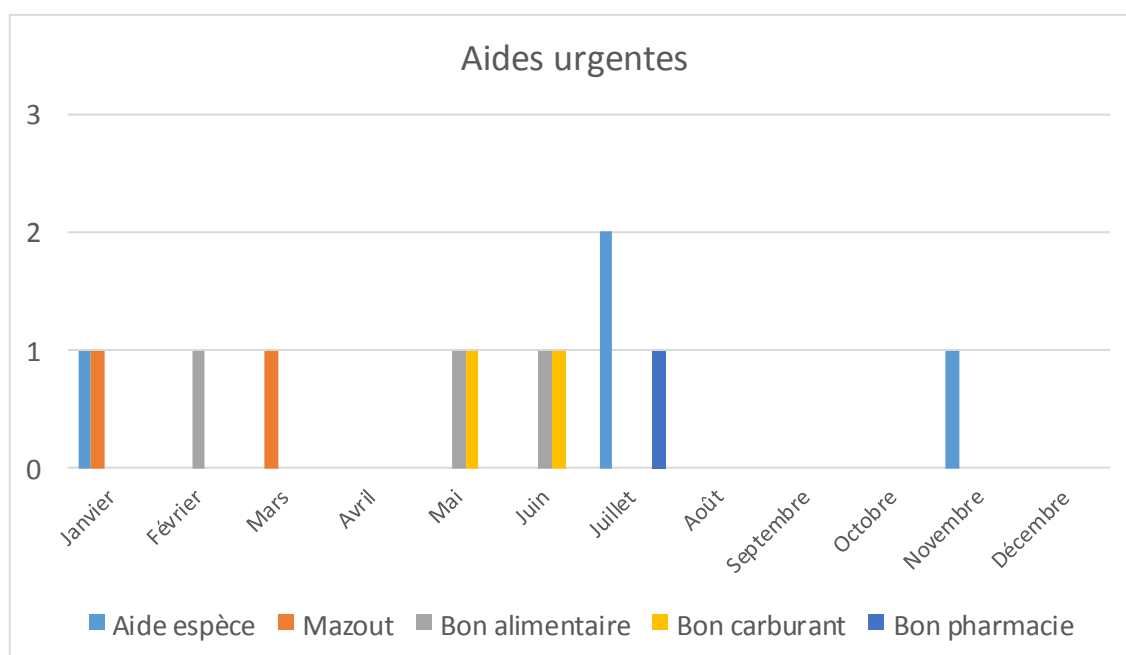
Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale fluctue entre 17 et 25. Certains ayant droit ou bénéficiaire du revenu d'intégration sociale sont répartis en deux catégories différentes (représenté par les demis dans les chiffres) en raison de garde alternée ou changement dans les situations. Les chiffres pour le mois de décembre 2018 sont des estimations et non les chiffres définitifs.

2° Aide sociale équivalente au RIS

Il n'y a pas eu d'aide sociale équivalente au RIS durant l'année 2018.

3° Aides urgentes

	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	aou	sept	oct	nov	dec	Total
Demande	2	1	1	0	2	2	3	0	0	0	1	0	12
Type aide													/
Aide espèce	1	-	-	-	-	-	2	-	-	-	1	-	4
Mazout	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Bon alimentaire	-	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	3
Bon carburant	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	2
Bon pharmacie	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1



Il y a eu 12 demandes urgentes de différents types. Les demandes concernent principalement l'alimentation, la mobilité et le chauffage.
Le total de 12 demandes est temporaire, en effet le montant des aides urgentes en décembre 2018 est actuellement inconnu.

4° Aides médico-pharmaceutique

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	Total
Demande	2	0	1	0	0	2	1	0	0	0	1	/	7
Intervention	2	2	3	2	2	3	3	3	2	1	2	2	27

Les interventions Médico-pharmaceutiques ont généralement une durée de 3 mois ou 6 mois.

5° Prise en charge de prestations d'aide-familiale

Il n'y a pas eu de demandes de prise en charge pour les services d'aides familiales durant l'année 2018.

6° Prise en charge de repas chauds (du service repas à domicile CPAS)

	Janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct.	Nov.	déc.	Total
Demande	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
Intervention	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12

Il y a eu 2 demandes de prise en charge de repas chauds (du service repas à domicile CPAS) d'une durée de 6 mois chacune.

7° Aides sociales diverses

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	Total
Demande	1	1	2	0	0	2	4	0	9	4	3	-	26
Type d'aide													
Energie	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Loyer	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	3
Frais médicaux	-	-	2	-	-	2	-	-	3	1	-	-	8
Aide espèce	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	2
Frais scolaires	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	2
Taxes immondices	-	-	-	-	-	-	-	-	5	1	2	-	8
Assurances	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Frais de crèche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1

Il y a eu 26 demandes d'aides sociales diverses. Les demandes sont principalement des interventions pour des factures médicales (ou mutuelle) et des demandes pour la prise en charge de taxes immondices (forfaitaires ou complémentaires).

8° Initiatives Locales d'Accueil

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	Total
Occupation ILA 1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	7
Occupation ILA 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
Aides sociales	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Il y a eu un départ et une arrivée de famille dans l'Initiative Locale d'Accueil située « place Ovide Musin 17/1 » (ILA 1). La deuxième Initiative Locale d'Accueil située « rue du presbytère 9 » (ILA 2) a été occupée toute l'année 2018 par la même famille.

Une aide sociale a été demandée par une famille durant l'année 2018 (classe de ferme).

9° Garanties locatives

	Janv	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	Oct	Nov	dec	Tot
Demande	1	0	2	0	1	0	2	0	1	0	1	-	8
dont													
Principe	1	0	0	0	1	0	2	0	1	0	1	-	6
Accord	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	-	2

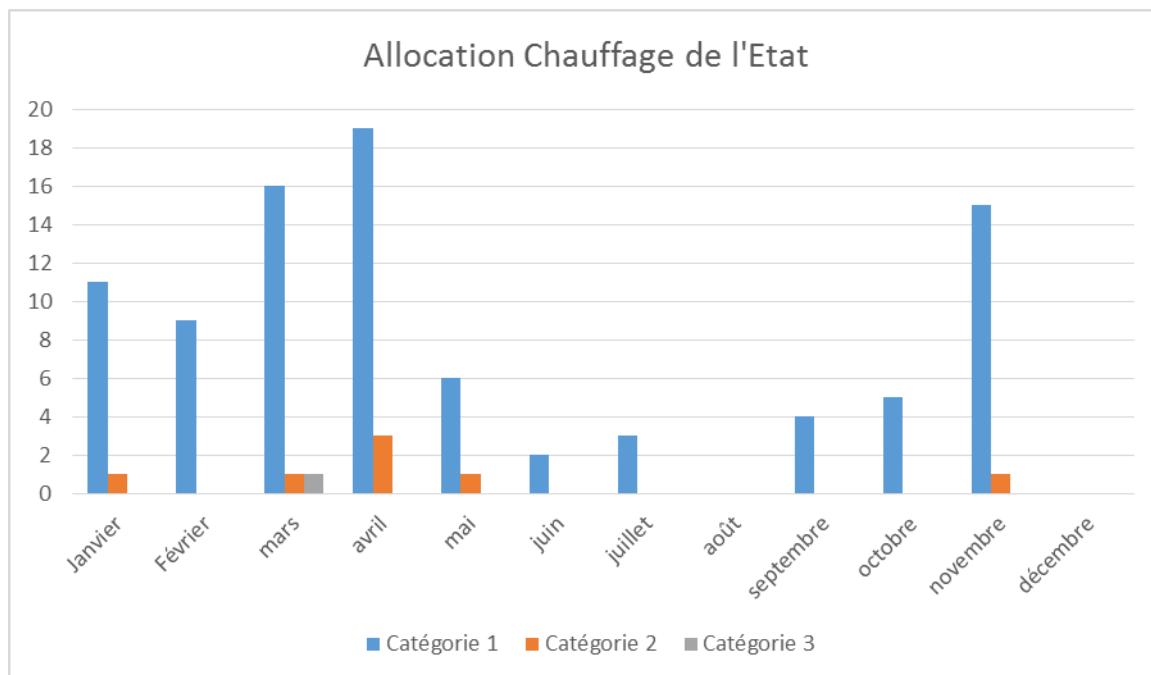
Il y a eu 8 demandes de cautions locatives en 2018 dont 6 dites de « principe » et 2 « espèces ».

10° Prime installation

Il n'y a eu aucune demande de prime d'installation durant l'année 2018.

11° Allocation Chauffage Etat

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	
Catégorie 1	11	9	16	19	6	2	3	0	4	5	15		
Catégorie 2	1	0	1	3	1	0	0	0	0	0	1		
Catégorie 3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total	12	9	18	22	7	2	3	0	4	5	16		98



12° Avance mazout

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	total
Demande	4	1	0	0	0	0	0	0	1	3	2	-	10

Certaines des avances sont soit partiellement remboursable, totalement remboursable ou pas du tout ; le remboursement d'une aide est décidé en Conseil de l'Action Sociale.

13° Fonds énergie

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	Total
Demande	0	1	0	1	1	1	0	0	1	0	3	-	8

Le montant attribué au Fonds Energie pour l'année 2018 était de 2094,14€. Au terme de l'année, il restait le solde disponible de 842,92 €.

IL y a 75 interventions relatives à des coupures, placement compteurs à budget, absence de rechargement,...

14° Fonds IDEN

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	total
Demande	0	0	0	0	7	0	0	0	0	10	0	0	17

Le montant attribué au Fonds des eaux pour l'année 2018 était de 4675,09€. Au terme de l'année, il restait 1911,57 € de disponible. Ce solde sera redistribué en janvier et février 2019 pour des demandes de factures de régularisation relatives à l'année 2018.

15° Fonds de participation sociale et culturelle

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	total
demande	0	0	0	0	0	5	2	0	1	2	0	0	10

Différents types d'aide ont été accordées :

- Juin : stage de football « royal Entente Sportive Templiers-Nandrin »
Stage Initiation sportive « ASBL famille sport et culture »
Stage 2* « un air de vacances » à l' « ATL Nandrin »
Stage de danse « ASBL famille sport et culture »
- Juillet : Stage d'équitation 'Poney club de Geer »
Stage « Vive le cirque » ATL de Nandrin
- Septembre : prise en charge d'un abonnement de bus
- Octobre : 2* stage « la forêt enchantée » à l'ATL de Nandrin
Cours de danse « école de danse du Condroz »

16° Frais d'hébergement

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	Total
Demande	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
Intervention	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2

Il y a eu 2 demandes d'intervention pour des frais d'hébergement en 2018. Chaque demande a donné lieu à une intervention unique.

17° Aide Médicale Urgente

	Janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	dec	total
Demande	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	4
Intervention	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12

Il y a eu 4 demandes d'aides médicales urgentes en 2018. Chaque demande a une durée de 3 mois.

Le 10 décembre 2018

Par le Collège communal,

Le Directeur général,
Pierre JAMAIGNE.

Le Bourgmestre,
Michel LEMMENS.